



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de CRHH du
17 mai 2022**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Ordre du jour

- 1) Présentation du PLH CA Henin Carvin
- 2) Table ronde sur les Acquis Améliorés : présentations des collectivités, bailleurs et Action Logement
- 3) Instruction relative aux objectifs 2022 du plan logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (du 7avril 2022)
- 4) Lancement de l'AAP "Volet jeunes en rupture du CEJ" 2022
- 5) Inscription de copropriétés de la MEL au PIC
- 6) Actualités

1- Présentation du PLH CA Henin Carvin

2- Table ronde sur les Acquis Améliorés



MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

La production de logements locatifs en acquisition amélioration : une cible prioritaire pour la MEL

Une offre, intégrée dans la ville et diffuse qui répond aux objectifs :

- d'équilibre du territoire
- d'amélioration de l'habitat existant dégradé
- de remise sur le marché de biens vacants
- diversification de l'offre de logement (inclure une offre de logements des bailleurs sociaux dans des zones avec un fort pourcentage de bailleurs privés).

La MEL a engagé une politique renforcée pour la production des PLAI en acquisition-amélioration

- en proposant de lier la programmation neuve à la production d'acquis améliorés
→ 1 logement en acquis amélioré pour 20 logements en neuf
- en mobilisant en priorité les financements de ses aides déléguées et métropolitaines à la production de PLAI en AA
→ 35 000 € par logement
→ + 12 000 € par logement pour les zones A et B1 pour les aides déléguées
- en développant, en partenariat avec les communes, une politique de prospection et de préemption de biens mis à disposition des organismes HLM (sous forme de baux et de vente minorée du foncier).
- en développant, un partenariat avec l'EPF et la Fabrique des Quartiers, une politique d'acquisition et d'amélioration d'offre de logements dans l'ancien notamment dans les secteurs PMRQAD et Lille Quartiers Anciens
- en développant une concession avec la Fabrique des Quartiers pour la remise sur le marché de logements vacants

Le bilan des opérations d'acquis-améliorées retenues lors de précédents appels à projet de l'État

- **43 logements retenus à l'appel à projet :**
 - 16 logements issus des préemptions de la MEL
 - 24 logements issus des dispositifs PMRQAD ou ANRU
 - 3 logements avec un foncier appartenant aux communes

Programmation 2022

- 54 logements Acquis améliorés
- 11 logements qui restent à commercialiser dans le PMRQAD, redéfinis comme une urgence

3- Objectifs 2022 du plan logement d'abord

Le plan logement d'abord

Les créations de places d'intermédiation locative

années	2018	2019	2020	2021	2018-21
natl	6 121	8 253	9 172	9 322	32 868
HDF	336	538	1 330	1 381	3 585
Aisne	36	119	1	84	240
Nord	22	9	515	612	1 158
Oise	132	129	165	170	596
PDC	101	145	443	313	1 002
Somme	45	136	206	202	589

	objectif 2022	Prévisionnel cumulé 2018- 2022
natl	15 314	48 182
HDF	1 117	4 702
Aisne	70	310
Nord	489	1 647
Oise	153	749
PDC	325	1 327
Somme	80	669

Instruction ministérielle du 7 avril 2022 : objectifs 2022 : cible du plan – réalisé

HDF : poursuite déclinaison de l'appel à projet 2020-2022

Le plan logement d'abord

Les créations de places de pensions de famille

années	2017	2018	2019	2020	2021	2017-21		objectif 2022	Prévisionnel cumulé 2017- 2022
natl	1137	1 266	1 251	747	1 277	5 678	natl	4 322	10 000
HDF	99	207	167	91	74	638	HDF	577	1 215
Aisne	24	53	82	0	0	159	Aisne	75	234
Nord	29	63	50	12	14	168	Nord	171	339
Oise	24	30	2	64	46	166	Oise	50	216
PDC	0	26	0	0	14	40	PDC	195	235
Somme	22	35	33	15	0	105	Somme	86	191

HDF : objectifs 2022 → projets validés en consultation CRHH dont l'ouverture est prévue en 2022 et 2023

Le plan logement d'abord

Prévu 2023 : extension aux résidences sociales

La DIHAL, dans la continuité de la dynamique du plan de transformation des foyers de travailleurs migrants a fixé une feuille de route pour le développement des résidences sociales généralistes et des foyers de jeunes travailleurs

Au préalable : enquête sur les besoins

Objectifs : améliorer la traduction des besoins dans les documents programmatiques et notamment faire le lien

- avec les documents programmatiques relatifs à l'habitat et ceux relatifs à l'urbanisme
- Avec les antennes régionales/départementales des fédérations associatives

Test de faisabilité de l'hypothèse

Ménages en sortie d'hébergement

- Objectif 2022 : **2 100 attributions**
- Hausse de 9% par rapport à l'objectif 2021 qui était de 1930 attributions et de 4,7% par rapport au réalisé 2021 (2 006 attributions)
- Répartition départementale en fonction du poids des départements dans la demande régionale de ménages hébergés, avec un rattrapage sur 3 ans pour éviter des évolutions trop brutales d'objectif

	Poids du dept dans obj. regional	Objectif 2022 d'attributions aux sortants d'hébergement	Rappel objectif 2021	Rappel réalisé 2021
Aisne	6,20%	130	128	110
Nord	48,60%	1020	886	812
Oise	11,20%	235	207	223
PDC	23,90%	502	497	549
Somme	10,10%	213	212	312
HDF	100%	2100	1930	2006

Ménages sans-abri/abri de fortune

- Objectif 2022 : **1 150 attributions**
- Hausse de 9,5% par rapport à l'objectif 2021 qui était de 1 050 attributions et de 2,5% par rapport au réalisé 2021 (1 122 attributions)
- Répartition départementale en fonction du poids des départements dans la demande régionale de ménages sans-abri (données SNE)

	Poids du dept dans la dde sans abri au 1/1/22	Objectif 2022 d'attributions aux sans-abri	Rappel réalisé 2021
Aisne	2,6%	30	48
Nord	66,1%	760	707
Oise	8,1%	93	107
PDC	16,7%	192	177
Somme	6,5%	75	83
HDF	100%	1150	1122

4- Lancement de l'AAP "Volet jeunes en rupture du CEJ" 2022

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

Le contrat d'engagement jeunes

- Mesure de la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté
- Depuis le 1^{er} mars 2022 dans la continuité du programme 1 jeune 1 solution et en remplacement de la garantie jeunes
- Pour les jeunes de moins de 26 ans ou 30 ans en cas de handicap, sans formation ou emploi

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

- ✓ Accompagnement personnalisé, intensif avec un conseiller dédié d'une durée de 6 à 12 mois (dérogation possible → 18 mois)
- ✓ Pour se former, découvrir des métiers, construire un projet professionnel
- ✓ Et une allocation pouvant atteindre 500€ en fonction de ressources

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

- 22 avril : mise en place du CEJ-JR (jeunes en rupture)
- jeunes inactifs depuis plus de 5 mois et cumulant plusieurs difficultés
 - Absence de logement stable (hébergement n'est pas considéré comme un logement stable)
 - Jeunes sortants de l'ASE, PJJ, prison, MNA ou BPI
 - Niveau de qualification de 1 à 4, en situation d'illettrisme, illettrisme, faible maîtrise de la langue...
 - Problématiques d'addictions (drogue alcool, jeux vidéo) et de santé,

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

En plus du CEJ classique

- Repérage des jeunes
- Phase de remobilisation afin de les mener à la contractualisation de l'engagement
- Parcours plus progressif, accompagnement individuel plus poussé
- Articulation, avec le logement, la santé et la mobilité

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

Articulation avec l'offre de service logement du territoire

- Mise en place d'un temps dédié de référent « jeunes en rupture » du CEJ dans tous les SIAO
- Renforcement des moyens d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement
- Ce qui est attendu du porteur du volet logement :
 - Solliciter le référent CEJ-JR du SIAO
 - Collaboration avec les autres volets d'accompagnement

AAP régional clôture

<https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Appel-a-projets-mise-en-place-du-contrat-d-engagement-jeune-CEJ-volet-jeunes-en>

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

Appel à projet régional clôture 8 juillet 2022

[https://](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-cej-jeunes-en-rupture-dreets-hauts-de-france)

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-cej-jeunes-en-rupture-dreets-hauts-de-france

L'objectif général → compléter l'offre de service existante et proposer des parcours intégrés d'accompagnement vers l'emploi, sans couture, notamment :

- depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable
- Recourant à des pédagogies actives et remettant au cœur de la conception de l'action les bénéficiaires : usages, comportements, demandes, projets, compétences transférables, à développer et valoriser, etc.

Le contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture

Les principaux objectifs de l'AAP

- Une démarche d'aller-vers pour repérer les jeunes en rupture ;
- Une démarche d'accompagnement vers la mission locale en vue de l'ouverture du CEJ et de l'insertion socio-professionnelle du jeune ;
- Un co-accompagnement dans le cadre du CEJ construit avec la mission locale, en proposant au jeune des actions adaptées à sa situation, relevant de sa prise en charge globale (logement, santé...), dans le but de sécuriser son accompagnement vers l'emploi durable ;
- Un suivi le cas échéant du jeune après sa sortie du CEJ afin de lui permettre de poursuivre sereinement son parcours d'insertion professionnelle.

Le partenariat avec la mission locale est essentiel pour la construction des projets.

5- Inscription de copropriétés de la MEL au PIC

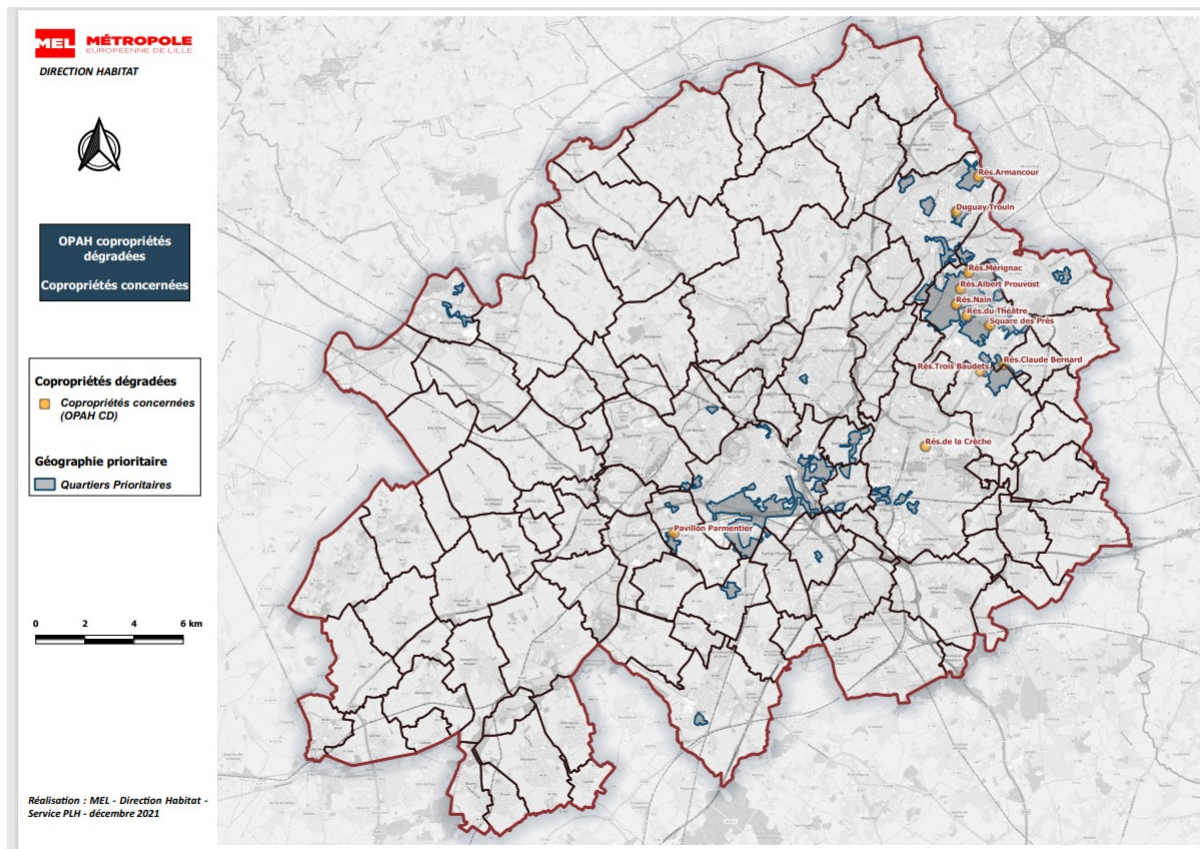
Demande de la MEL pour inscrire des copropriétés en priorité régionale du Plan Initiative Copropriété CRHH du 17 mai 2022

La demande de la MEL vise à inscrire 13 nouvelles copropriétés en difficultés au sein de la liste de priorité régionale du PIC (16 copropriétés en difficulté de la MEL figurent actuellement sur cette liste) :

- des copropriétés en dispositif d'Opah CD Multisites
- des copropriétés sur le périmètre de Lille Quartier Ancien objet d'une étude pré-opérationnelle d'Opah

Une inscription au PIC de 7 copropriétés en OPAH CD cohérente avec le lancement de l'opération programmée pour prioriser la mobilisation des aides destinées à l'atteinte des objectifs de redressement :

Nom de la copropriété	Commune
Résidence des trois Baudets	HEM
Pavillon Parmentier	LOOS
Résidence Mérignac	ROUBAIX
Résidence Nain	ROUBAIX
Résidence Albert Prouvost	ROUBAIX
Résidence Square des Près	ROUBAIX
Résidence de la Crèche	VILLENEUVE D'ASCQ



L'Opah CD Multisites vise au redressement de neuf copropriétés au total (deux d'entre elles figurent déjà sur la liste régionale du PIC) identifiées comme prioritaires suite aux diagnostics multi-critères réalisés dans le cadre du POPAC 2, compte tenu notamment de leurs besoins en travaux importants et de leurs niveaux d'impayés :

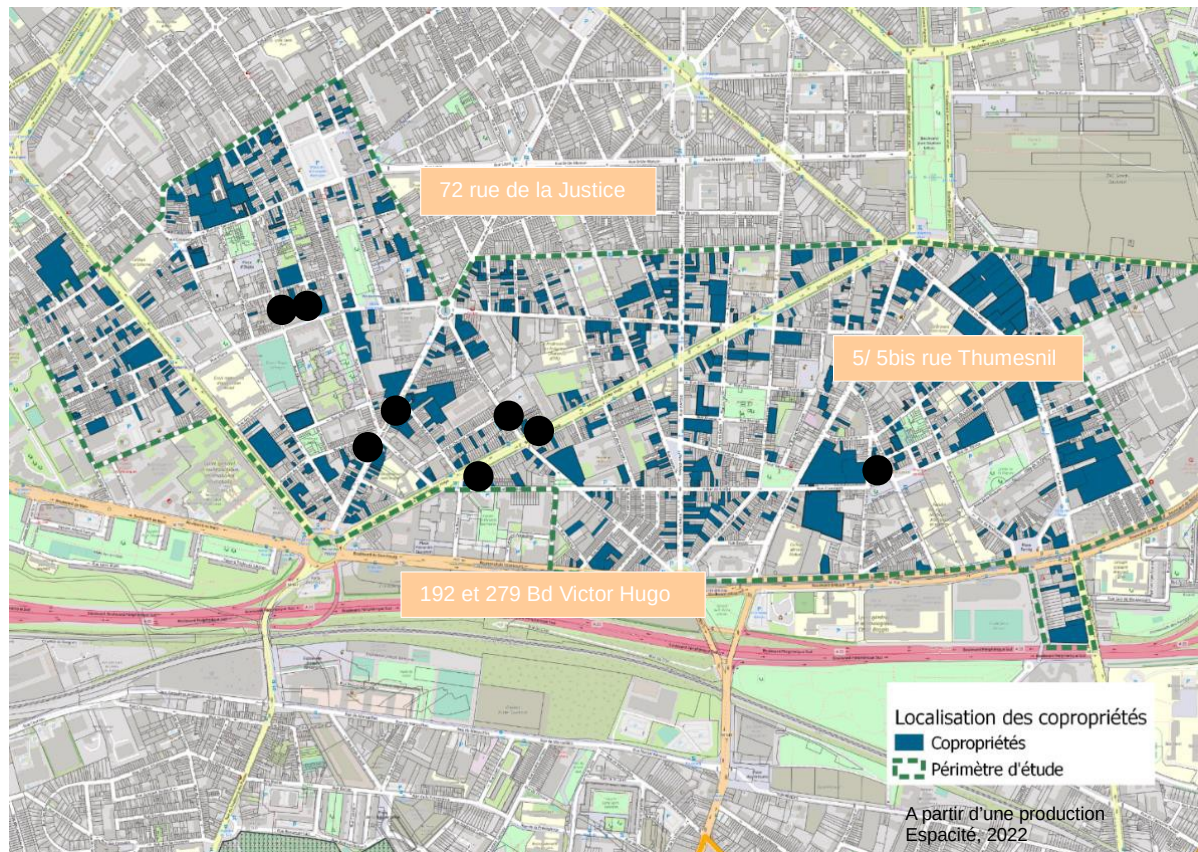
- Taux d'impayés de l'ordre de 35 à 70 % pour les 7 copropriétés concernées
- Montant estimatif global des travaux de l'ordre de 7,4M€ pour l'ensemble des copropriétés en Opah CD

Un report de l'inscription au PIC de 8 copropriétés sur le périmètre de LQA à envisager dans l'attente des conclusions de l'étude pré-opérationnelle d'Opah et d'un calibrage des objectifs d'intervention à partager entre la MEL et l'ANAH

Nom de la copropriété	Commune
49 rue d'Iéna	LILLE
51 rue d'Iéna	LILLE
203 rue des Postes	LILLE
279 Bd Victor Hugo - 124 rue de Condé	LILLE
5, 5bis rue de Thumesnil – 8 rue Bossuet	LILLE
192 Bd Victor Hugo	LILLE
72 rue de la Justice	LILLE
218-220 rue des Postes	LILLE

49 et 51 rue d'Iéna

203 et 218/220 rue
des postes



Le projet d'accompagnement au redressement des copropriétés sur Lille Quartiers Anciens apparaît ambitieux avec 28 à 43 copropriétés en difficulté (voire 60 copropriétés fragiles supplémentaires).

Une phase de priorisation est attendue visant à fiabiliser la faisabilité opérationnelle du dispositif (immatriculation au Registre National des Copropriétés, organisation de la copropriété, état de maturité du projet de travaux...), et à optimiser son articulation avec les interventions au titre du NPNRU.

6- Actualités

Point d'étape de l'Anah en Région Hauts de France au 01/05/2022

Nombre de logements rénovés toute priorité confondue au 01/05/2022

01/05/22	TOUTE PRIORITÉ		
Territoires de gestion	logements rénovés	montants des travaux éligibles (HT)	Part du territoire/Région
02. Agglomération du St Quentinnois	29	396388 €	1,25%
02. CA SOISSONNAIS	28	826108 €	1,20%
02. DDT de l'Aisne	153	5536467 €	6,57%
AISNE	210	6758963 €	9,02%
59. CA DOUVAISIS	13	249 905,00 €	0,56%
59. CA PORTE HAINAUT	27	743 876,00 €	1,16%
59. MEL EUROPEENNE DE LILLE	506	11650405 €	21,74%
59. VALENCIENNES METROPOLE	94	2 682 016,00 €	4,04%
59. CA Maubeuge-Val de Sambre	65	1 506 746,00 €	2,79%
59. CU DUNKERQUE	45	1 025 957,00 €	1,93%
59. DDTM du Nord	179	4 221 712,00 €	7,69%
NORD	929	22080617 €	39,92%
60. CA BEAUVAISIS			
60. Agglomération de la Région de Compiègne			
60. DDT de l'Oise	170	3127784 €	7,31%
OISE	170	3127784 €	7,31%
62. CA BOULONNAIS	107	2368309 €	4,60%
62. CU ARRAS	45	1122137 €	1,93%
62. CA LENS-LIEVIN	101	2561008 €	4,34%
62. CA Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	194	5525908 €	8,34%
62. DDTM du Pas-de-Calais	474	9864349 €	20,37%
PAS DE CALAIS	921	21441711 €	39,58%
80. CA AMIENS METROPOLE			
80. DDTM de la Somme	97	2401053 €	
SOMME	97	2401053 €	4,17%
HAUTS-DE-FRANCE	2 327	55810128 €	100%

- **2 327 logements rénovés** en Région grâce aux aides de l'Anah.
- **+ de 55 millions d'euros de travaux** générés.
- Une dynamique régionale en très nette augmentation par rapport à la même période en 2021 (+ 44 % en nombre de logements) toutes priorités confondues.

Cet écart se justifie pour partie par un reliquat important des dossiers 2021 qui n'ont pu faire être engagés faute de crédits suffisants l'année dernière.

Point d'étape de l'Anah en Région Hauts de France : Zoom sur MPR Sérénité

01/05/22	HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ					
Territoires de gestion	logements rénovés	montants des travaux éligibles	Montants de Subvention	Part du territoire/Région	Gain énergétique	Bolées % 2021-2022
02. Agglomération du St Quentinois	12	291 213 €	156 017 €		46,2%	300,0%
02. CA Soissonnais	20	764 874 €	376 319 €		55,5%	
02. DDT de l'Aisne	98	4 821 294 €	2 040 817 €		58,8%	-22,2%
AISNE	130	5 877 381 €	2 573 153 €	8,81 %	53,50 %	-1,52 %
59. CA DOUAISIS	5	187 656 €	100 153 €		56,4%	-84,4%
59. CA PORTÉ HAINAUT	21	701 233 €	372 072 €		51,3%	
59. MEL EUROPÉENNE DE LILLE	230	8 091 820 €	4 392 113 €		46,7%	
59. VALENCIENNES MÉTROPOLE	79	2 595 414 €	1 469 301 €		46,8%	-30,7%
59. CA Maubeuge-Val de Sambre	33	1 197 721 €	669 565 €		48,1%	
59. CU DUNKERQUE	15	786 353 €	342 725 €		57,0%	
59. DDTM du Nord	120	3 731 026 €	1 932 040 €		49,2%	650,0%
NORD	503	17 291 223 €	9 277 969 €	34,10 %	50,91 %	74,05 %
60. CA BEAUVAISIS						
60. Agglomération de la Région de Compiègne						
60. DDT de l'Oise	93	2 692 966 €	1 371 978 €		48,0%	-16,2%
OISE	93	2 692 966 €	1 371 978 €	6,31 %	48,00 %	-18,42 %
62. CA BOULONNAIS	87	2 195 519 €	1 107 053 €		52,5%	-21,6%
62. CU ARRAS	33	939 619 €	456 321 €		60,6%	
62. CA LENS-LEVIN	84	2 427 614 €	1 272 038 €		56,5%	52,7%
62. CA Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	145	5 108 507 €	2 379 252 €		57,3%	70,6%
62. DDTM du Pas-de-Calais	340	8 905 326 €	4 595 369 €		53,1%	38,2%
PAS DE CALAIS	689	19 574 585 €	9 810 033 €	46,71 %	56,00 %	26,42 %
80. CA AMIENS MÉTROPOLE						-100,0%
80. DDTM de la Somme	60	2 001 166 €	968 596 €		48,9%	50,0%
SOMME	60	2 001 166 €	968 596 €	4,07 %	48,90 %	22,45 %
HAUTS-DE-FRANCE	1 475	47 437 321 €	24 001 729 €	100,00 %	52,20 %	30,65 %
France	10 598	334 687 215 €	166 915 788 €		52,00 %	

Zoom sur le gain énergétique			
	logements rénovés	travaux éligibles	gain énergétique Moyen
Total	1475	47 437 321,00 €	52,20%
gain énergie de 25 à 35%	11	243 972,00 €	29,00%
gain énergie de 35 à 50%	810	21 632 086,00 €	41,00%
gain énergie supérieur à 50%	654	25 561 263,00 €	65,10%

Un **gain énergétique moyen après travaux supérieur à 52 %** en Région Hauts de France. **La quasi-totalité des logements rénovés** grâce à Habiter Mieux Sérénité **permettent un gain énergétique > à 35 %.**

Les travaux de rénovation énergétique lourde (gain énergétique > à 35%) ont généré plus de **47 millions d'€ de travaux** depuis le début de l'année.

Point d'étape de l'Anah en Région Hauts de France : zoom sur MaPrimeRénov'



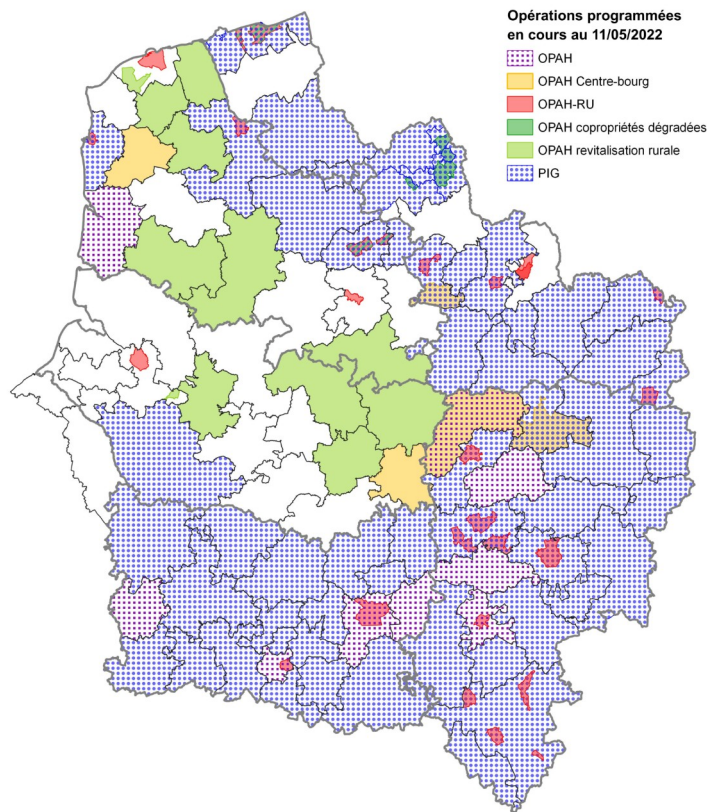
Données MaPrimeRénov' au 1^{er} Mai 2022 :

	Dossiers engagés	Gestes engagés		Montant MaPrimeRenov' (dossiers)	Montant des travaux engagés (Dossiers)
		nombre	répartition		
Aisne	2 661	3 644	12%	11 245 520 €	27 810 668 €
Nord	8 327	10 567	35%	26 132 801 €	74 129 896 €
Oise	2 931	3 767	12%	9 913 793 €	28 565 169 €
Pas-de-Calais	6 873	8 687	29%	22 088 937 €	63 137 949 €
Somme	2 777	3 529	12%	9 909 864 €	28 081 033 €
Hauts de France	23 569	30 194	100%	79 290 915 €	221 724 715 €

Au 1^{er} Mai 2022, pour les Hauts-de-France :

- 23 569 dossiers pour 30 194 gestes
- ➔ Majorité de dossiers à 1 seul geste et surtout des dossiers de PO
- Plus de 221 M€ TTC de travaux

Dispositifs d'opérations programmées



Au 1^{er} mai 2022, la région Hauts-de-France compte 76 dispositifs d'opérations programmées (OPAH et PIG) en cours répartis comme suit:

- 15 dans l'Aisne
- 27 dans le Nord
- 8 dans l'Oise
- 20 dans le Pas-de-Calais
- 6 dans la Somme